

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 septembre 2017

**Rapporteur :
Monsieur Nicolas GONIDEC**

N° 34

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 28/09/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 28/09/2017
(accusé de réception du 28/09/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations culturelles - Année 2017

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour un montant total de 24 362 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser, au titre de l'année 2017, les subventions ci-dessous, présentées par ligne comptable dans le premier tableau et détaillées dans le second tableau par bénéficiaire.

	Ligne comptable	Montant 2017
<i>Action culturelle -</i> Subventions aux associations culturelles	6574.810.33	24 362 €

DOMAINES	Imputations budgétaires	Associations	Montants
CULTURE BRETONNE	6574.810.33	Bagad Ar Meilhou Glaz – Fonctionnement	2 300 €
		Ti Ar Vro – projet : Fest Noz Vras Kalanna	5 000 €
		Bagad Penhars – Projet : costume	1 000 €
MUSIQUE	6574.810.33	Les chemins de la voix- Projet : autour de Pablo Neruda	620 €
METIERS D'ART	6574.810.33	Quimper Métiers d'Art	2 800 €
CIRQUE	6574.810.33	Balles à Fond - Fonctionnement	12 642 €

2 - à signer les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville et les associations suivantes :

- Ti Ar Vro
- Balles à Fond
- Bagad Ar Meilhou Glaz